

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 30

présenté par
M. Hamel, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 17

Dans l'alinéa 10 de cet article, substituer aux mots :

« l'expulsion du locataire »,

les mots :

« la résiliation de plein droit du bail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.